

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 04 AVRIL 2015

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Maïté POTIN donne pouvoir à Mme Henriette BONNET,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Véronique PEBEYRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

REÇU

❧❧❧

le 13 AVR. 2015

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et susceptible d'entraîner l'annulation du dit budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - environnement économique local et national,
 - contexte financier,
 - orientations budgétaires de l'Etat et impact sur la collectivité.
- une analyse de la situation financière de la collectivité :
 - environnement économique local et national,
 - évolution des principaux postes budgétaires,
 - marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

1 - Contexte général : Situation économique et social	page 3
1.1 Situation globale	page 3
A - Les perspectives économiques et les finances publiques en 2015	page 3
B - La loi de finances 2015 et les mesures intéressant les collectivités locales	page 3
1.2 Situation locale	page 4
2 - Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité	page 4
2.1 Dépenses de fonctionnement	page 6
2.2 Recettes de fonctionnement	page 7
2.3 Situation financière	page 7
3 - Programmation des investissements de la collectivité	page 9

1.CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 - SITUATION GLOBALE

A - Les perspectives économiques et les finances publiques en 2015

En zone euro

Après la récession de 2013, la stagnation a été de mise en 2014. Pour 2015, on peut espérer une éclaircie conjoncturelle mais accompagnée d'une croissance modérée. Il existe également, néanmoins, un risque de déflation.

En France

Pour la France, le schéma est similaire mais avec des faiblesses structurelles comme l'élévation du chômage qui entraîne une augmentation du taux d'épargne au détriment de la consommation.

Par contre, deux facteurs exogènes sont favorables : la baisse du coût du pétrole et la baisse du cours de l'euro.

Par ailleurs, le recours au crédit est grandement facilité en quantité et surtout en terme de taux notamment pour les collectivités locales. Le financement n'est plus un obstacle à l'investissement plus spécialement contraint par le manque de confiance et de visibilité.

Enfin, le dérapage budgétaire constaté en 2014 (4.4 % contre 3.8 % prévu) serait ramené à 4.1 %.

REÇU

Les principales prévisions financières pour 2015 sont :

- Croissance en France : 1.0 %
- Croissance zone euro : 1.4 %
- Inflation 0.9 %

le 13 AVR. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

B - La loi de finances 2015 et les mesures intéressant les Collectivités Locales

D'une manière générale, les dotations de l'Etat continuent à se trouver en forte baisse. C'est ainsi que l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales est en recul de 2.4 % à 101 milliards. A la stagnation se substitue une baisse franche et continue au moins jusqu'à 2017.

En premier lieu, la DGF, sur la durée 2015/2017, diminuera de 11 milliards d'euros dont 3.67 milliards pour le seul exercice 2015. A titre d'exemple, pour une commune comme Oloron Ste-Marie, la baisse excède 10 %.

En contrepartie, des dotations marginales comme la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sont abondées d'un montant de 200 millions.

Un autre point important est à souligner. La politique de péréquation entre les collectivités considérées comme favorisées au profit de celles considérées comme défavorisées, est fortement accentuée. Dans le détail, ce n'est pas un avantage pour Oloron Ste-Marie prise individuellement. La Commune est plutôt englobée forfaitairement dans le bloc communal de la CCPO et de ses communes adhérentes. Ce bloc communal est considéré comme bien doté et donc, contributeur à la péréquation avec une montée en puissance dans le temps.

Dans le détail, il est possible de relever une augmentation forfaitaire des bases locatives de 0.9 % et un ajustement du taux du FCTVA.

1.2 - SITUATION LOCALE

L'action publique que nous développons depuis 2014 consiste principalement à restaurer des finances communales plutôt dégradées.

Principalement, de 2008 à 2014, la dette est passée de 7.8 M€ à 14.3 M€, soit un doublement en 6 ans, soit un montant par habitant désormais nettement supérieur aux moyennes (1 182 € contre 964 €).

❖ Restaurer les finances

Une attention particulière est portée au maintien voire à l'augmentation de l'épargne qui passe de 1.08 M€ à 1.29 M€ pour l'épargne brute et qui atteint 226 000 € pour l'épargne nette. De nouvelles recettes sont envisagées et donc intégrées par la création de nouvelles activités : lotissements et régie « énergie ».

Concernant les dépenses, un effort est porté sur la maîtrise des fluides, effort conforté par des économies à réaliser grâce à la cession de biens immobiliers.

❖ Continuer d'investir

Naturellement, la baisse et la maîtrise indispensable de la dette imposent la limitation des programmes d'investissements, au moins sur plusieurs exercices, pour ne pas avoir à recourir à l'emprunt.

Cette stratégie reste possible en dégagant une épargne suffisante et en recherchant des subventions et des financements extérieurs. Un effort sûrement négligé par le passé. La règle que nous nous imposons est d'engager les opérations lorsque nous sommes assurés d'un financement à au moins 50 %.

C'est ainsi environ 2.653 M€ qui seront votés sur le présent budget et qui pourront atteindre 3 M€ dans le cours de l'exercice en fonction d'opportunités de co-financements contractualisés.

Par ailleurs, un programme résolu de cessions valorisé à 1.75 M€ permettra de parfaire cette stratégie, cela, convient-il de le rappeler, à taux fiscaux inchangés.

2.TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE

Priorités en terme de stratégie financière :

- Le désendettement de la commune pour retrouver au plus vite la même situation financière qu'en 2008, en évitant de faire appel à l'emprunt.

- Une grande vigilance sur les dépenses de fonctionnement. Au-delà des moyens matériels et humains nécessaires à mettre en œuvre pour répondre à l'attente légitime des oronais (propreté de la Ville, sécurité des biens et des personnes, animation et attractivité de la Ville), il conviendra d'avoir une gestion rigoureuse des dépenses qui passera encore par de nouvelles procédures d'économies ou de rationalisation.

- La limitation provisoire de l'investissement public. Cette limitation responsable ne devra pas être un frein au développement de la Ville. La politique de recherche de financements extérieurs déjà engagée, lorsqu'elle portera ses fruits, permettra de lancer les opérations de travaux. Pour l'heure, au vu du contexte budgétaire actuel, la prudence exigera que les travaux d'investissement ne soient engagés que lorsque les engagements de subventions formels à hauteur d'au moins 50 % seront signés.

- La production de recettes nouvelles : La mise en place de la régie énergie doit permettre de générer de nouvelles recettes. Des études en ce sens sont d'ores et déjà lancées : pico-centrale du Lourteau, cogénération bois, photovoltaïque, géothermie...

- Un effort accentué pour accompagner et faire émerger des projets portés par des investisseurs privés :

- EPFL : Montage de projets avec des mesures facilitatrices au niveau de l'immobilier.

- Partenariat Public Privé : Négociation d'un contrat pour la mise en œuvre d'un plan réfection des voiries communales.

- Un effort politique pour faire avancer et aboutir des projets publics nécessaires au territoire : Désenclavement d'Oloron Ste-Marie par la modernisation de la RN 134, contournement de la ville par le lancement des travaux de la déviation Gabarn Gurmençon et par la fin des travaux de la déviation Gabarn-Pont Laclau.

Composantes des charges et produits réels de fonctionnement pour l'année 2015.

Dépenses de fonctionnement par nature (hors travaux en régie)

	2015	2014	
Charges à caractère général	2 767 664,02	2 695 793,00	2,67%
0 12 Charges de personnel	6 867 000,00	6 186 417,00	11,00%
0 14 Atténuation de produits	130 000,00	81 300,00	59,90%
65 Charges de gestion courante	1 929 681,60	2 058 250,00	-6,25%
66 Charges financières	366 500,00	394 500,00	-7,10%
67 Charges exceptionnelles	18 000,00	20 000,00	-10,00%
68 Provisions	-	-	
Total dépenses	12 078 845,62	11 436 260,00	5,62%

Recettes de fonctionnement par nature

	2015	2014	
0 13 Atténuation de charges	102 000	55 500	83,78%
70 Produits du domaine	337 600	230 000	46,78%
73 Impôts et taxes	9 622 079	9 046 384	6,36%
74 Dotations et participations	2 689 340	2 514 076	6,97%
75 Autres produits de gestion	568 500	645 100	-11,87%
76 Produits financiers	250	250	
77 Produits exceptionnels	50 000	25 000	100,00%
Total	13 369 769	12 516 310	6,82%

Au final, nous réussissons à dégager une épargne brute en augmentation de presque 24 % par rapport à 2014 (1.339 M€ contre 1.080 M€) et une épargne nette non seulement positive mais significative à 226 924 €.

Dans le détail :

2.1 - DEPENSES : + 5.62 %

Au niveau des dépenses, nous envisageons une maîtrise des charges courantes (+ 2.47 %) et une accentuation des charges de personnel pour pallier notamment aux fortes insuffisances constatées dans le service à la population (propreté de la ville, gestion du patrimoine, recherche de financements...). Par contre, un effort significatif est porté sur le chapitre 65 (gestion de charges courantes) à - 6.25 %.

Par ailleurs, la politique de réduction de la dette porte ses premiers fruits avec une baisse très significative du chapitre 66 (charges financières) de 7,10 %.

Les dépenses de fonctionnement : 011

- Rationalisation ou économies : prestations de services remplacées par une montée en charge des services (ex. entretien des rivières) ou diminuées car investissements en 2014 (éclairages de Noël), augmentation des travaux en régie, mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations, recherche d'économies sur la taxe foncière, etc.

- Obligations imposées par l'Etat : Mise en œuvre de la Réforme des Rythmes scolaires (matériels, transports, activités).

- Renforcement de l'animation de la ville et maintien de la gratuité des animations, création de nouveaux événementiels : Quartiers d'été, concerts, événementiels patrimoine, communication, Masters de Pétanque, Trad'Humance, Web TV, fête de l'enfance et de la jeunesse, foire du 1^{er} mai.

- Renforcement des dépenses liées aux prestations d'entretien et de propreté.

- Mise en place ou reprise en régie de nouveaux dispositifs : Démocratie participative, Conseil Economique Social Environnemental Local, médiation citoyenne, Sport Vacances Eté, Pass jeunes, Conseil Municipal des Jeunes.

Les dépenses de fonctionnement : 012

Patrimoine : un service Patrimoine a été recréé en 2014 pour pallier au transfert du label Ville d'Art et d'Histoire et de son personnel, devenu label Pays d'Art et d'histoire à la CCPO. Ce nouveau service prend en charge toutes les nombreuses actions qui n'ont pas été transférées et qui souffraient d'un manque de suivi. Cela a impliqué l'arrêt de la convention de mise à disposition du personnel de la CCPO et la reventilation de sa partie financière sur le poste ainsi créé.

Environnement : La Municipalité a fait le choix politique de donner les effectifs nécessaires au service environnement pour répondre à la demande des administrés d'une propreté de la Ville renforcée et mieux suivie.

Sports : La Municipalité a décidé de reprendre en gestion directe l'organisation du Sport Vacances Eté et de développer l'offre sportive, ce qui oblige à renforcer le service des sports (financement compensé par le non versement de la subvention à l'Office des Sports).

Etat-Civil : Maintien du renforcement temporaire du service avec 3 employés, comme en 2014, pour un meilleur service rendu.

Accueil : Maintien de l'équipe pour assurer le suivi des missions de médiation citoyenne.

Ressources Humaines : Création du poste d'agent de prévention, poste obligatoire dans une collectivité comme la nôtre avec la mise en place d'un CHSCT.

Education : Création d'un poste à l'école St-Cricq maternelle avec l'ouverture d'une classe supplémentaire, mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires (Garderie du mercredi, du vendredi, allongement de la pause méridienne, activités périscolaires), mise en place des « papis trafic ».

Finances : Anticipation du futur départ à la retraite d'un agent.

Recherche de financements et accompagnement des porteurs de projets : Maintien des postes pour répondre à ces missions, reconnues comme essentielles par notre Municipalité, dans le contexte budgétaire actuel (recherche active de financements).

Démocratie participative : Création du CESEL et meilleur suivi des comités de quartier.

L'ensemble est essentiellement composé d'emplois aidés par l'Etat ce qui génère en contrepartie des recettes. Ces emplois, pour la plupart existant en 2014, correspondent à un besoin de renforcement et de mise à niveau du service rendu au public. Ils sont pour la plupart calibrés sur des missions précises sans avoir pour objet automatique d'être renouvelés ou intégrés dans la Fonction Publique.

Les pérennisations de postes ne seront désormais possibles qu'en cas de départs à la retraite d'agents titulaires et selon le principe de réussite aux concours d'entrée dans la Fonction Publique, ainsi que l'ensemble des agents en a été informé.

2.2 - RECETTES : + 6.82 %

Une forte augmentation des produits du domaine (compte 70) à + 46.76 %, notamment en profitant de la bonne conjoncture pour les ventes de bois.

Des impôts et taxes (compte 73) qui augmentent de 6.36 %. A noter que la CCPO ne souhaite pas pour l'instant instaurer une dotation de solidarité au bénéfice des communes adhérentes.

En ce qui concerne le chapitre 74, malgré le fait qu'il subisse la forte baisse de la DGF et qu'il perde plus de 150 000 €, nous réussissons à enregistrer une augmentation de presque 7 % des produits en valorisant de manière plus précise et plus exhaustive la production des services à l'intérieur des régions.

Les impôts locaux :

Conformément aux engagements pris par notre municipalité depuis notre arrivée aux affaires en 2014, les taux des 3 impôts locaux restent inchangés pour ne pas peser sur les charges des contribuables oloronais.

Cette position fiscale est pour nous une manière d'attirer de la population nouvelle d'autant qu'une politique résolue d'aide à la construction est par ailleurs menée. Au final, l'augmentation attendue de la population devrait bénéficier aux recettes communales sans jouer sur le levier des taux.

REÇU

le 13 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

2.3 - SITUATION FINANCIERE

La dette

En arrivant aux responsabilités, notre nouvelle équipe s'est trouvée confrontée à une dette beaucoup trop importante et nettement supérieure aux moyennes des communes de notre strate.

Un encours doublé de 2008 à 2014 (de 7 à 14 M€)

En 2014, en ne contractant aucun nouvel emprunt, la dette a pu être réduite d'environ 700 000 €. En conséquence, cette politique résolue et parfois difficile de réduction de dette devra se poursuivre au moins sur plusieurs exercices.

Par contre, au niveau technique, l'encours s'avère extrêmement performant. Pour 2015, nous arrivons à un taux moyen de 2.67 % et à un équilibre de 68 % entre taux fixe (68 %) et taux variable (32 %). Nous constatons par ailleurs une absence d'emprunts dits toxiques ou simplement risqués.

Suite à une demande pressante des Chambres Régionales des Comptes, notamment après les très graves préjudices et dommages subis par de nombreuses collectivités locales de toutes catégories et établissements publics (hôpitaux et Offices HLM), la cartographie de la dette est résumée dans les tableaux suivants tels qu'ils doivent figurer dans les annexes obligatoires des documents budgétaires :

Exercice 2015	
Population	11 449
Capital restant dû	13 537 621
Dette par habitant	1 182
Annuité	1 426 000
Capital	1 064 000
Intérêts	362 000
Structure de la dette	
Total variable pur	1 690 844
Total fixe pur	5 128 362
Total optionnel	5 696 248
Total à barrière	1 022 167
Typologie des contrats	
Total en catégorie A1	92,45%
Total en catégorie B1	6,53%
Total en catégorie B4	1,02%

(1) les contrats sont classés suivant leur structure de A à F et leur indice de 1 à 6.

Le Montant :

Le montant, rapporté à l'habitant, soit 1 182 €, diverge désormais nettement à la hausse de la moyenne de la strate qui est de 964 €. Le différentiel atteint 23 %.

La performance financière:

La performance peut se mesurer et se comparer, de manière simple et indiscutable, en calculant le taux moyen de la dette par le rapport des intérêts prévisionnels de la dette à l'encours au 01 janvier de l'exercice. Il s'établit à 2,67% (2.65 % en 2014).

La durée :

La durée moyenne résiduelle pondérée des 22 lignes d'emprunt s'établit à 11.90 années contre 12.77 en 2014, soit une amélioration sensible. Toutefois, aucun contrat significatif ne s'éteindra avant 2017.

La répartition fixe/variable :

Pour fixer des taux longs (fixes) historiquement bas, il a paru opportun et responsable d'opter pour des taux fixes traduits par un rapport fixe / variable à 67.83 %.

La cartographie des risques

Aux termes de la circulaire du 25 juin 2010, le Ministère des Finances a classé les contrats d'emprunts suivant les indices appliqués, classés de **1 à 6**, et les risques de structure associés classés de **A à F**. Ce nouveau classement des contrats doit figurer, dorénavant, obligatoirement, dans les annexes budgétaires.

En ce qui concerne la commune d'Oloron Ste-Marie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 92.45% sont des emprunts classés A1, c'est-à-dire avec un risque nul. 6.53 % en B1 et 1.02 % en B4. Dans tous les cas, aucun contrat qualifiable de contrat toxique.

La solvabilité :

La solvabilité ou plus simplement la santé financière se traduit au travers du ratio de solvabilité ou capacité de désendettement qui s'exprime en années (nombre d'années pour se désendetter totalement grâce à l'épargne brute).

$$\text{Ratio de solvabilité} = \text{encours de la dette} / \text{épargne brute}$$

Il s'agit d'un ratio très technique mais qui synthétise le mieux la santé financière d'une collectivité. En 2015, il devrait s'élever à **10.55** contre 11.08. Une zone moyenne bien inférieure à 15 où l'on rentre résolument dans le rouge.

3. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Pour les dépenses d'investissement :

- 2,653 millions de dépenses d'équipements et de participation (dont 715 500 € de restes à réaliser de l'année 2014).
- 1.064 millions de remboursement en capital.

Pour les recettes d'investissement :

- Epargne brute dégagée par la section de fonctionnement : 1 339 331 €.
- FCTVA, TLE : 572 000 €.
- Subventions : 750 000 €.
- cessions : 1 750 000 €

Ces principales recettes permettent d'envisager le budget sans recours à l'emprunt.

Ecoles :	148 000 €
Bâtiments communaux :	187 240 €
Régie énergie :	58 000 €
Eclairage public :	142 000 €
Infrastructures :	1 289 300 €
Espaces verts :	135 500 €
Salles sportives :	122 400 €
Patrimoine :	144 900 €
Urbanisme :	184 000 €
Acquisitions :	241 000 €

REÇU
le 13 AVR. 2015
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Devant la situation financière de la Commune, il convient de rester prudent sur le volume des investissements. Néanmoins, nous ne nous interdisons pas d'inscrire durant l'année, des projets déjà étudiés et nécessaires à l'amélioration du service que nous rendons, dès lors que nous aurons confirmation et notification de montants de subventionnements permettant de ne pas altérer notre situation financière.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

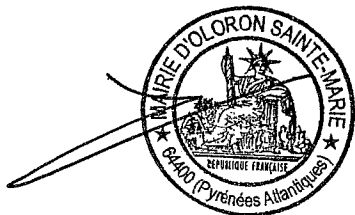
- **PREND ACTE** du présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 04 avril 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/04/2015

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



REÇU

le 13 AVR. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE